Ligue Occitanie Rugby

NOTE N°1
ORGANISATION DE LA SAISON 2026-2027 (U16 - U19)
COMPETITIONS JEUNES CREDIT AGRICOLE

I. Organisation Générale

A) Première partie de saison

Cette période (jusqu'au 26 septembre 2026) sera libre de toute compétition officielle organisée par la Ligue. Deux dates (05/09/2026 et 12/09/2026) seront réservées pour l'organisation par les CD de plateaux de rugby à 7 (U16 et U19), qualificatifs pour la finale régionale qui se déroulera au mois de juin 2027 - (Date et lieu à déterminer).

Directives FFR :

Des rencontres amicales entre clubs de niveaux différents pourront être organisées sous condition de validation par la Ligue et d'inscription sur Oval-e. Les règles appliquées durant ces rencontres devront correspondre à la catégorie de jeu de l'équipe la plus faible.

- **Aspect réglementaire lié à la participation aux plateaux SEVEN** : 2 points de bonification au classement général à l'issue de la phase qualificative seront attribués aux équipes engagées dans le « Seven ».

Trois dates à retenir :

- Date limite des engagements **: 1er septembre 2026.**
- Dates Seven : 05/09/2026 et 12/09/2026
- Début des compétitions Jeunes Occitanie : **samedi 26 septembre 2026**

À l'issue de la date butoir d'inscription (01/09/2026), la Commission Jeunes procédera à l'établissement des poules, si possible, géographiques et du règlement sportif.

B) Phase 2 : phase de compétition

Il sera demandé aux clubs de s'inscrire dans le niveau de leur choix (R1 - R2 - R3) jusqu'au 01/09/2026, date butoir. Cet engagement résulte d'une démarche volontaire des clubs.

- **Phase de Compétition R1**

Compétition exclusivement réservée pour du jeu à XV.

- **Phase de brassage :**

48 équipes inscrites volontairement seront réparties en 8 poules de 6, si possible géographiques.

La Commission Jeunes de la Ligue se réserve la possibilité d'arbitrer le nombre de clubs inscrits en R1 si celui-ci est inférieur ou supérieur à 48 (en s'appuyant sur le classement général N-1 après concertation avec les clubs).

Le cas particulier des clubs ayant une de leur équipe engagée dans la compétition Nationale (U16 ou U18) et souhaitant inscrire l'autre équipe dans la compétition R1 sera étudié au cas par cas.

- **Phase qualificative :**

À l'issue de la phase de brassage :

- Les 3 premiers de chaque poule, soit 24 équipes, disputeront le **Championnat territorial *Excellence* R1**.
- Les 3 derniers de chaque poule, soit 24 équipes, disputeront le **Championnat territorial R1**.

❖ ***Format de compétition « Excellence R1 »***

Les 24 équipes seront réparties en 6 poules de 4, si possible géographiques, en essayant de grouper les équipes U16 et U19 d'un même club.

- Les 6 premiers de chaque poule et les 2 meilleurs seconds, soit 8 équipes, disputeront les 1/4 de finale **Excellence R1,** puis 1/2 et la finale. Les rencontres se dérouleront sur terrain neutre.

- Les finalistes du Championnat Excellence R1 représenteront la Ligue Occitanie aux Championnats de France U16 R1 et U19 R1 (sous réserve du nombre de qualifiés par Ligue, déterminé par la F.F.R au mois d'octobre 2026.)

(Accession National : les 8 équipes qualifiées en ¼ de finale de championnat de France R1U19/R1U16 accèdent en National U16/National U18.)

- Les 4 derniers "seconds", les troisièmes et les quatrièmes de chaque poule, soit 16 équipes, disputeront les 1/8, 1/4, 1/2 et la finale du **Challenge Excellence R1**.

  Les rencontres se dérouleront sur terrain neutre.

❖ ***Format de compétition « Championnat R1 »***

Même format pour le Championnat R1 et Challenge R1 que celui proposé pour la compétition « Excellence ».

- **Phase de Compétition R2**

- **Phase Brassage et phase Qualificative R2**

La compétition se déroulera à XV.

Le format de la compétition sera calqué sur celui de la compétition R1 avec une phase de brassage, puis un championnat R2 et un championnat *promotion* R2.
Néanmoins, il sera autorisé 2 matchs **maximum** à effectif réduit durant la phase de brassage, et 2 matchs **maximum** à effectif réduit durant la phase qualificative. À défaut, il ne sera pas possible de participer aux phases finales.

Les rencontres des phases finales se joueront **exclusivement** à XV.

Le calendrier et le nombre de poules (phase de brassage et phase qualificative) seront publiés à la rentrée, au regard des engagements reçus.

- **Phase de Compétition R3**

- **Phase Qualificative R3**

En fonction du nombre de clubs inscrits volontairement en R3, une compétition sera mise en place, si possible, sous la forme de poules géographiques.

- La compétition se déroulera à effectif réduit (X ou XII). C'est le plus petit effectif des deux équipes qui détermine la forme de jeu le jour de la rencontre.
- Possibilité de jouer à XV, après accord entre clubs, si l'effectif le permet.
- Les phases finales se joueront à effectif réduit.

❖ *Si le nombre de clubs est insuffisant pour construire cette compétition, les clubs seront basculés en R2. Les rencontres entre ces clubs et ceux de R2 se feront obligatoirement dans le format de l'équipe qui a le plus petit effectif. Les résultats seront comptabilisés au même titre que les autres rencontres de la poule*.

Coupe Occitanie

À l'issue de la phase qualificative, et selon un format restant à définir, mise en place d'une Coupe Occitanie sur inscription volontaire pour les clubs non qualifiés.

Jeu à XII et à X (applicable uniquement pour la R2 et R3).

Lors d'une rencontre, si une équipe se présente avec un effectif ne lui permettant pas de jouer sous la forme de jeu à XV, il lui sera permis de jouer sous une forme de jeu à effectif réduit, soit :

- De 13 à 15 joueurs, et en respectant les minima en termes de joueurs de 1ère ligne → jeu à XII ;
- De 11 à 12 joueurs, et en respectant les minima en termes de joueurs de 1ère ligne → jeu à X.

Le **nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match** détermine donc la forme de jeu.

II. Dispositions spécifiques

A) **Qualifications limitatives**

Pour être autorisé à participer à une rencontre organisée par la ligue occitanie , un joueur ne doit pas avoir été inscrit sur plus de 8 feuilles de matchs, toutes phases confondues, d'équipes de niveau supérieur, relevant de toutes les classes d'âges.

Important : l'inscription sur la feuille de match d'une rencontre relève de l'entière responsabilité des associations. Il incombe à ces dernières de s'assurer du respect de cette limitation afin que le jour « J » le joueur puisse disputer la rencontre.

• B) **Qualification spécifique U19**

Dans toutes les compétitions régionales Jeunes Occitanie, le nombre de joueurs nés en 2008 (3eme année) est illimité.

• C) **Malus Disciplinaire**

Afin de sanctionner les clubs non disciplinés, **un nombre de points sera retiré au classement de l'équipe en fin de phase qualificative**. (voir détail dans le règlement complet qui sera envoyé aux clubs et mis en ligne sur le site de la LOR).

• D) **Finales Départementales**

- Les comités départementaux organiseront des « finales départementales » , dans les catégories « jeunes », le week-end du 3 et 4 avril 2027.
- Les équipes refusant de participer à ces finales départementales ne pourront pas participer à la phase finale de leur compétition.

E) Obligation de captation vidéo des rencontres – Dispositif VEO

La Ligue Occitanie Rugby, a décidé d'instaurer l'obligation de filmer les rencontres et de déposer les images sur une plateforme permettant l'exploitation des images par les commissions de la Ligue.

Ce processus est conseillé pour toutes les catégories filles et garçons cependant il est instauré, à titre expérimental pour la saison sportive 2026/2027, une obligation de captation vidéo des rencontres disputées dans tous les niveaux de compétitions U19 via le dispositif VEO.

À ce titre, les clubs recevant ont l'obligation :

- De filmer l'intégralité des rencontres concernées au moyen de l'outil VEO
- De procéder au dépôt de la vidéo de la rencontre sur la plateforme VEO

Pour les matchs disputés sur terrain neutre, chaque club doit prévoir son outil VEO.

F. Reports des rencontres

Le seul motif réglementaire de report est la fermeture du terrain par arrêté municipal (**tous les arrêtés doivent être fournis si plusieurs terrains sont homologués**).

Un match reporté est obligatoirement reprogrammé à la première date de repli du calendrier.

En tout état de cause, dans l'hypothèse d'une 2ème demande de report, une équipe qui ne pourra pas jouer sur son terrain ou sur un terrain de remplacement devra aller jouer sur le terrain de son adversaire. En clair, cela veut dire qu'elle jouera son match aller et retour chez son adversaire (décision prise lors de l'AG de la LOR à Gruissan le 17 juin 2018).

Si le match ne se joue pas, l'équipe concernée aura match perdu par forfait.

Le règlement sportif des compétitions Jeunes vous sera transmis courant septembre 2026.

Compétitions Jeunes :

jeunes@occitanie-ffr.fr

- Président Commission Jeunes :
  Bernard BATLLE – 06.70.23.56.65
- Assistante compétitions Jeunes :
  Lauriane – 06.34.05.12.59

Discipline Jeunes :
disciplinejeunes@occitanie-ffr.fr